

**M. Boudria:** Je n'aurais jamais cru que je serais accusé de ne pas parler assez fort, madame la Présidente. Je vais cependant essayer de parler plus fort que certains autres députés pour m'assurer que le député de Stormont—Dundas m'entend bien.

Le député n'ignore pas que le gouvernement a opéré des coupes dans les programmes de stimulants régionaux du ministère de l'Expansion industrielle et régionale et surtout dans des programmes dont profitaient Cornwall, qui se trouve dans sa circonscription et Hawkesbury, dans la mienne. Il sait que l'Office canadien pour un renouveau industriel a été bénéfique pour nos régions. En fait, le député de Stormont—Dundas a récemment annoncé une subvention datant de l'époque où ce programme existait, du temps des libéraux.

Que pense le député du fait que le ministre des Finances (M. Wilson) ait annulé ces programmes régionaux qui étaient bénéfiques pour Glengarry—Prescott—Russell et Stormont—Dundas? Pourrait-il en même temps nous dire ce qu'il pense des nouveaux paliers de financement du ministère de l'Expansion industrielle régionale qui a causé un sérieux tort à nos régions où il n'est plus aussi intéressant d'investir que par le passé?

**M. Warner:** Madame la Présidente, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a mentionné dans son préambule qu'il représente une circonscription voisine en disant que nos régions n'avaient pas bénéficié autant que d'autres du renouveau économique. Je lui signale que la circonscription de Stormont—Dundas et Charlottenburg, qui fait partie de ma circonscription et de Glengarry—Prescott—Russell, ont largement profité du renouveau économique.

Un nombre considérable de nouveaux emplois ont vu le jour depuis deux ans. Non seulement de nouvelles industries sont venues s'établir dans notre région, mais de nombreuses petites entreprises ont pris de l'expansion. Notre taux de chômage a nettement baissé. Le taux de chômage officiel se situe sans doute à 3 p. 100 en-dessous de son taux antérieur. Je sais toutefois que la circonscription du député n'en a pas profité autant que ma circonscription. C'est peut-être dû à des problèmes particuliers.

Je dirai au député que ma circonscription va continuer de se développer à un rythme supérieur à la moyenne. L'année prochaine sera encore meilleure que cette année-ci ou l'année dernière. Et ce n'est pas à cause des subventions ou des programmes du gouvernement, mais parce que nous avons une saine économie de base qui se développe et continuera de le faire. Il y a dans la région plus de 1 500 petits entrepreneurs qui sont optimistes et innovateurs. Ils agrandissent leurs entreprises et contribueront encore l'année prochaine à créer encore plus d'emplois.

Le député a parlé du programme CIRB, au demeurant excellent. Il a mentionné le bon vieux temps. Celui-ci s'est poursuivi ces deux ou trois dernières années. Le gouvernement actuel a maintenu le programme de l'Office canadien pour un renouveau industriel et il a continué d'en assurer le financement jusqu'à ce qu'il meure de sa mort naturelle. Certaines personnes n'étaient pas admissibles à ses subventions. Il y a certaines entreprises qui ont attendu pendant une année ou une année et demie que les bureaucrates approuvent ou rejettent leurs demandes. Certaines ont persévéré, d'autres pas. Certains

entrepreneurs se sont mis en colère parce que d'autres avaient obtenu de l'argent alors qu'ils n'en avaient pas obtenu.

J'espère que le gouvernement va mettre fin à beaucoup de ces programmes. Ce n'est pas ainsi que les décisions commerciales devraient se prendre. Certaines régions ont besoin d'aide, manifestement. Cependant, pour être juste, je crois que nos régions vont prospérer et grandir sans le programme de l'Office.

Il y a maintenant d'autres programmes en place et nos régions disposent de plus d'argent pour la formation qu'auparavant. Parfois, il vaut mieux former les chômeurs et les préparer en vue d'emplois dont l'industrie a besoin que d'investir de l'argent à la réalisation de projets communautaires artificiels. Il est vrai que cela n'a pas toujours été ainsi, mais les dépenses en immobilisations ne sont pas nécessairement le meilleur remède au chômage dans une région. Il vaut mieux tenir compte du taux de chômage et constater qu'il y a dans Stormont, Dundas et Charlottenburg des gens vraiment formidables qui sont chômeurs et qui voudraient travailler. Il s'agit alors de prendre un secteur qui souffre d'une pénurie de main-d'oeuvre et de former des chômeurs pour que, soudain, ceux-ci deviennent des travailleurs. Voilà toute la différence. Je suis très fier de ce qui s'est produit dernièrement dans notre région.

• (1750)

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le temps réservé aux questions et observations est écoulé. Le débat se poursuit, avec la députée de Trinity (M<sup>lle</sup> Nicholson).

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Madame la Présidente, le projet de loi C-23 dont nous sommes saisis comporte des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, concernant aussi bien l'impôt des particuliers que celui des sociétés, qui ont été annoncées dans le budget du 26 février 1986, ainsi que certaines autres mesures déjà annoncées comme l'établissement d'un impôt minimum.

Le projet de loi a été présenté pour la première fois à la Chambre en juin 1986 sous la forme d'une motion des voies et moyens, laquelle a été présentée à nouveau en octobre 1986. Le gouvernement a cependant détaché deux mesures de la motion de juin: le paiement anticipé du crédit d'impôt-enfant, qui a fait l'objet du projet de loi C-11 que la Chambre a déjà adopté, et la hausse du plafond des cotisations au Régime enregistré d'épargne-retraite, qui fait toujours l'objet d'un avis de motion des voies et moyens.

Avec ce projet de loi, nous discutons donc de certaines questions dont nous avons déjà parlé depuis le 26 février 1986. Dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers, le projet de loi vise à autoriser l'application d'une surtaxe de 3 p. 100 pour tous les particuliers qui est en fait entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet dernier. On prévoit un impôt minimum pour certains contribuables, un crédit remboursable au titre de la taxe fédérale sur les ventes, une déduction spéciale au titre du logement et des déplacements pour les personnes qui résident dans le Nord et une augmentation de 250 \$ de la déduction pour invalidité, qui sera ainsi portée à 2 860 \$. On modifie, en outre, l'exemption de personne mariée pour l'année du mariage et le traitement fiscal des dividendes. Dans le cas de l'impôt sur le